

CHOIX DU MODE DE PAIEMENT

NOM(S) – Prénom(s) :

Référence du point de service figurant sur votre facture :

ADRESSE :

N° téléphone : ___ - ___ - ___ - ___ - ___

Dans le cadre du paiement de mes factures de consommation en électricité, j'opte pour les modalités suivantes : (Cocher la case correspondante)

La mensualisation avec prélèvement automatique tous les 10 du mois

Elle me permet d'étaler mes dépenses sur 10 mois, sur la base d'un échéancier établi en fonction de mes consommations de l'année précédente. Une facture annuelle est ensuite établie et les 11^{me} et 12^{me} mois permettront d'effectuer un ajustement par rapport au relevé (prélèvement complémentaire ou remboursement).

Cadre réservé à l'UEM

Montant échéance :

Date de début de mensu :

La facturation bimestrielle (tous les 2 mois) avec prélèvement automatique

Le montant de ma facture bimestrielle pourra être prélevé directement, sans aucun autre frais, à la date précisée sur la facture. Le prélèvement s'effectuera environ 15 jours après émission de la facture, ce qui me permet de réagir en cas d'anomalie.

L'ordre de prélèvement est donné une fois pour toutes, mais je peux néanmoins l'annuler à tout moment.

J'ai ainsi l'assurance d'un règlement effectué à bonne date si, bien entendu, le compte est régulièrement approvisionné.

Je souhaite modifier mes coordonnées bancaires

Je complète obligatoirement le mandat SEPA au verso

Date et signature

Choix du mode de paiement

Information relative au contrat – entre le créancier et le débiteur

Référence Contrat :

Référence Client :

Nom Prénom / Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Cochez la case correspondante :

Le prélèvement automatique :

Le montant de votre facture bimestrielle pourra être prélevé directement, sans aucun autre frais, à la date précisée sur la facture. Le prélèvement s'effectuera environ 15 jours après émission de la facture, ce qui vous permet de réagir en cas d'anomalie.

L'ordre de prélèvement est donné une fois pour toutes, mais vous pouvez néanmoins l'annuler à tout moment.

La mensualisation :

Elle vous permet d'étaler vos dépenses sur 10 mois, sur la base d'un échéancier établi en fonction de vos consommations de l'année précédente. Une facture annuelle est ensuite établie et les 11^{me} et 12^{me} mois permettront l'ajustement par rapport au relevé (prélèvement complémentaire ou remboursement).

Mandat de prélèvement SEPA

Type de prélèvement : <> Récurrent (toutes les factures à venir seront prélevées)
<> Ponctuel (1 seul prélèvement)

Référence Unique de Mandat (RUM) :

Titulaire du compte à débiter (à remplir si le Client n'est pas le titulaire du compte) :

Référence Payeur :

Nom Prénom / Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Compte bancaire :

IBAN numéro d'identification international du compte bancaire						BIC Code international d'identification de votre banque	

En signant ce mandat, vous autorisez l'UEM de Neuf-Brisach à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'UEM.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé(e) par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de début de votre compte pour un prélèvement autorisé

- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Important : joindre un relevé d'identité bancaire et retourner ce document dûment rempli et signé à : UEM Agence Vialis – 2 rue Michel Marsal - 68600 NEUF-BRISACH

A le.....

Signatures :
Client

.....
Titulaire du compte (si différent du Client)